

AVIS DE MARCHE

Identification de l'organisme qui passe le marché

Ville de Pompey
36 rue des Jardins Fleuris – BP 49 – 54340 POMPEY
Tél : 03 83 49 23 56 – Fax : 03 83 49 31 46

Objet du marché

L'objet du présent marché concerne la location, l'entretien et la maintenance de photocopieurs et abonnement « copies » pour les services municipaux, les écoles primaires, maternelles et la MJC.

Variantes à l'initiative du candidat

Les variantes ne sont pas acceptées dans le cadre de la présente consultation.

Variantes à l'initiative de l'acheteur à réponse obligatoire

Aucune variante à l'initiative de l'acheteur n'est demandée.

Mode de passation – forme du marché

La présente consultation concerne une procédure adaptée (MAPA), en application des articles R2123-1-1°, R2123-4 et R 2123-5 du Code de la Commande Publique.

La forme de l'accord cadre est unique en application des dispositions de l'article R2113-2 du code précité.

Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre est 48 mois à compter de la date de notification.

L'accord-cadre est de 12 mois la première année, reconductible par période de 12 mois jusqu'au 31/06/2028.

Décomposition et consistance des lots

Sans objet

Modalités d'obtention des dossiers de consultation

Le dossier de consultation peut être retiré gratuitement par le candidat par voie électronique sur www.xmarchés.fr

Justificatifs à produire par les candidats

Selon modalités prévues au règlement de consultation.

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées

La transmission des offres s'effectuera par voie électronique sur : www.xmarchés.fr .

Date limite de réception des offres

5/04/2024 à 12h00

Délai de validité des offres

90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus

Monsieur le Maire de la ville de Pompey, 36 rue des Jardins Fleuris BP 49 54340 POMPEY

Correspondante : Mathilde DE POLI, services-techniques.mairie@pompey.fr

Téléphone 03 83 49 51 79

Critères d'attribution

Le jugement des offres sera effectué selon les critères suivants :

Prix de location du matériel	40 %
Coût unitaire à la page (contrat de maintenance pour 48 mois)	10 %
Valeur technique	30 %
Performances en matière de protection de l'environnement	15 %
Relation client	5 %

Modalités de financement et de paiement

Paiement dans un délai maximal de 30 jours suivant réception des factures.

Financement : Fonds propres de la Ville de Pompey

Instance chargée des procédures de recours

Nom officiel : Tribunal administratif de Nancy

Adresse postale : 5, Place de la Carrière, C.O. n° 38 - 54036 - NANCY Cedex

Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr

Téléphone : 03 83 17 43 43

Introduction des recours

Référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature devant le juge des référés précontractuels du TA (article L. 551-1 du CJA).

Recours en annulation devant le TA dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la décision ou de l'acte attaqué (article R. 421-1 du CJA).

Recours pour tout concurrent, tiers évincé contestant la validité du contrat ou de certaines de ces clauses exercé dans un délai de deux mois à compter de l'avis d'attribution. A compter de la conclusion du contrat, et dès lors qu'il dispose de ce recours, ce concurrent évincé n'est plus recevable à exercer le recours en annulation (Conseil d'Etat Ass. 16 juillet 2007 Société Tropic Travaux Signalisation).

Référé contractuel devant le TA dans un délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat (articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 du CJA).

Date d'envoi du présent avis à la publication :

11/03/2024